

## BILAN DES GARANTS de la concertation préalable

Projet de renforcement de la  
ligne électrique Sardaigne-Corse-  
Italie (SACO13)

Période du 30 septembre 2019 au  
22 novembre 2019

Bernard-Henri LORENZI et Jacques ROUDIER  
désignés par la Commission nationale du  
débat public

Le 17/12/2019



# SOMMAIRE

Introduction .....	4
I. Le projet et son contexte.....	5
I.1 L'évolution des liaisons électriques entre la Corse et l'Italie .....	5
I.2 Les maîtres d'ouvrage.....	5
I.3 Les justifications avancées : l'équilibre des réseaux électriques.....	6
I.4 La consistance du projet.....	7
I.5 Les études.....	9
II. L'intervention des garants.....	10
III. Les modalités de la concertation .....	11
III.1 L'articulation des différentes obligations de concertation applicables au projet.....	11
III.2 Le dispositif et le calendrier de concertation .....	11
III.3 L'information du public.....	12
III.3.1 Les documents.....	12
III.3.2 Les campagnes média .....	12
III.4 Les outils électroniques.....	13
III.4.1 Le site internet.....	13
III.4.2 Les réseaux sociaux.....	13
III.5 Les sessions de rencontres.....	13
III.5.1 Les premières rencontres présentiels .....	13
III.5.2 Les ateliers.....	14
III.5.3 Les rencontres bilatérales.....	15
III.6 Les questions et contributions.....	16
III.7 La participation et l'ambiance de la concertation.....	16
IV. Les principaux éléments abordés et les opinions exprimées au cours de la concertation .....	17
IV.1 Les éléments en débat.....	17
IV.2 L'opportunité du projet.....	17
IV.3 Les enjeux transversaux.....	18
IV.4 Les options pour les atterrages et leurs enjeux .....	19
IV.4.1 Secteur sud Bastia.....	20
IV.4.2 Secteur Bonifacio.....	22
IV.5 Les autres aspects du projet.....	24
IV.5.1 La reconstruction de la station de conversion à Lucciana.....	24
IV.5.2 La rénovation de la partie aérienne de la ligne .....	24
IV.6 Les suites de la concertation .....	25
V. Les recommandations des garants.....	26

## INTRODUCTION

Par lettre en date du 25 juin 2019, les sociétés EDF SEI Corse et TERNA ont sollicité de la Commission nationale du débat public, la désignation d'un garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable sur le projet de renforcement de la ligne électrique Sardaigne-Corse-Italie (SACOI), en application de l'article L 121-7 du code de l'environnement et selon les modalités de l'article L 121-16-1.

Dans sa séance du 3 juillet 2019, la Commission, considérant que le projet comporte des enjeux techniques importants et environnementaux majeurs, a désigné comme garants de cette concertation M. Bernard-Henri LORENZI et M. Jacques ROUDIER<sup>1</sup>. Elle a, dans la même décision, recommandé que le maître d'ouvrage veille à ce que le dispositif de concertation soit parfaitement articulé avec celui mis en place au titre de la circulaire « Fontaine ».

Cette concertation s'est déroulée du 30 septembre au 22 novembre 2019 et le présent rapport constitue le bilan qu'en ont établi les garants.

---

<sup>1</sup> Voir <https://www.debatpublic.fr/file/3257/download?token=2mwsRLkI>

# I. LE PROJET ET SON CONTEXTE

## I.1 L'évolution des liaisons électriques entre la Corse et l'Italie

Le projet s'inscrit à la fois dans la problématique de l'alimentation électrique de la Corse et dans la problématique du raccordement de la Sardaigne au réseau électrique continental italien.

En 1964, une ligne électrique à courant continu, d'une capacité de transit électrique de 200 MW, reliant la Sardaigne à l'Italie, est créée par l'entreprise électrique italienne ENEL : dénommé SACOI, l'ouvrage traverse la Corse de Bonifacio à Bastia, très majoritairement en ligne aérienne puis relie la Corse à l'Italie par câbles sous-marins au sud et au nord de l'île. Cette première liaison n'est pas reliée au réseau électrique corse.

Cette situation évolue ultérieurement, avec la construction, par EDF, en 1986, d'une station de conversion de courant continu en courant alternatif, sur le site de Lucciana. Cette station est connectée à la liaison SACOI sur laquelle elle permet de prélever une puissance électrique de 50 MW injectée sur le réseau électrique de l'île.

En 1992, l'Italie réhabilite ses deux stations de conversion permettant une augmentation de la capacité de transit de 200 à 300 MW. L'ouvrage s'appelle dès lors SACOI 2.

À la fin de l'hiver 2005, une vague de froid associée à une baisse de production de l'énergie hydraulique entraîne en Corse une situation de déséquilibre entre production et consommation. C'est l'ensemble du système électrique de l'île qui est menacé avec un risque de black-out généralisé. Ceci débouche, dès l'année suivante, sur l'installation d'une nouvelle interconnexion, en courant alternatif, entre la Sardaigne et la Corse : Il s'agit de SARCO (SARdaigne-CORse).

Les opérateurs font le constat de l'obsolescence de la liaison SACOI existante : la disponibilité de la station de conversion de Lucciana, âgée d'environ 35 ans, ne serait plus assurée à moyen terme, sa technologie étant dépassée et les pièces de rechange en quantité limitée ; les câbles sous-marins, installés il y a plus de 55 ans, ont été plusieurs fois endommagés par des navires.

D'où le projet SACOI3 de renouvellement et, à cette occasion, de renforcement de la ligne électrique Sardaigne-Corse-Italie.

## I.2 Les maîtres d'ouvrage

Les acteurs directement concernés par le projet sont :

- la Direction des services électriques insulaires d'EDF (EDFSEI), qui a, en Corse, une mission de service public de gestion du système électrique insulaire et, donc de sécurisation de la fourniture d'électricité dans l'île ; EDF est propriétaire de la station de conversion de Lucciana ;
- TERNA, gestionnaire du système électrique italien, qui est propriétaire de la liaison SACOI (liaisons sous-marines, souterraines et terrestres).

### I.3 Les justifications avancées : l'équilibre des réseaux électriques

Au titre de leur mission de service public, les porteurs du projet, EDF SEI, gestionnaire du système électrique corse et TERNA, gestionnaire du système électrique italien, doivent sécuriser la fourniture d'électricité en Corse, en Sardaigne et dans le reste de l'Italie. Ils indiquent qu'ils le font dans un contexte de vétusté et d'obsolescence de la liaison actuelle et d'augmentation de la consommation d'électricité aussi bien en Sardaigne, en Corse qu'en Italie. Le développement d'interconnexions entre les réseaux, comme les liaisons SACOI et SARCO, et l'accès qu'elles donnent à des capacités de production complémentaires sont donc, pour eux, essentiels à l'atteinte de cet objectif de sécurité.

Par ailleurs, ils font le constat que, dans le cadre de la transition énergétique, la France et l'Italie augmentent progressivement leur production d'électricité issue des énergies renouvelables, notamment éoliennes et photovoltaïques, afin de réduire les émissions en CO<sub>2</sub>. L'augmentation de puissance envisagée permettrait en sécurisant le réseau électrique, de faire une place plus importante à ces énergies renouvelables intermittentes.

S'agissant plus particulièrement de la Corse, le Plan énergétique de 2005 instaure un nouvel équilibre basé sur ce que l'on appelle le « trépied énergétique corse », dans lequel la production d'électricité est composée d'un tiers de thermique, d'un tiers d'énergies renouvelables (dont la production hydraulique) et d'un tiers fourni par les interconnexions SACOI et SARCO.

Comme les autres zones non connectées aux réseaux du territoire national continental, la Corse fait l'objet d'une Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) spécifique. Ce document, créé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et élaboré entre la Collectivité de Corse et l'Etat, établit les priorités d'actions pour toutes les énergies du point de vue de la maîtrise de la demande, de la diversification des sources, de la sécurité d'approvisionnement, du développement du stockage et des réseaux. Le renforcement de la liaison SACOI est inscrit à la première PPE pour la Corse, publiée en décembre 2015 et qui couvre les périodes 2016-2018 et 2019-2024<sup>2</sup>.

Des solutions au renforcement de la liaison existante sont mentionnées dans le dossier de concertation établi par les maîtres d'ouvrage, pour être écartées :

- garder la situation actuelle ferait courir un risque majeur de déséquilibre du système électrique corse : la vétusté et l'obsolescence de la liaison SACOI mettraient en péril l'un des trois piliers du trépied énergétique corse ;
- réaliser une nouvelle liaison entre la Sardaigne et la Corse, doublant la ligne SARCO, conduirait en quelque sorte à « mettre tous ses œufs dans le même panier » et impliquerait de construire une nouvelle ligne aérienne en courant alternatif entre Bonifacio et Bastia ;
- installer de nouveaux moyens de production d'électricité en Corse offrant 100 MW disponibles à tout moment : seule une centrale thermique répondrait à cet objectif ; les conditions d'approvisionnement en matière première (bois, charbon, fuel, gaz...), devraient être étudiées avec tous leurs effets potentiels sur l'environnement (biodiversité, paysages et effet de serre...).

C'est pour toutes ces raisons qu'un projet de renouvellement et de renforcement est proposé, appelé SACOI3.

Par ailleurs, le projet SACOI3, en tant que liaison de connexion entre des réseaux européens, a été reconnu par l'Union européenne comme Projet d'intérêt commun (PIC) dans le domaine de l'énergie.

---

<sup>2</sup> Décret n° 2015-1697 du 18 décembre 2015 [http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/joe\\_20151220\\_0295\\_0008-1.pdf](http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/joe_20151220_0295_0008-1.pdf)

## I.4 La consistance du projet

Le projet SACOI3 est un renforcement de la liaison existante permettant de répondre à l'ensemble des enjeux, tout en minimisant la construction de nouveaux ouvrages. Sa définition a fait l'objet d'un accord entre EDF et TERNA en 2017, suite à des études préalables conjointes.

Il consiste pour l'essentiel à :

- augmenter la capacité de transit de la liaison existante de 300 à 400 MW ;
- reconstruire les deux stations de conversion du courant italiennes (propriété de TERNA)
- reconstruire la station de conversion de courant en Corse à Lucciana (propriété d'EDF), en augmentant sa puissance électrique de 50 à 100 MW en régime normal et à 150 MW en régime de secours : la nouvelle station de conversion du courant serait construite sur le terrain de l'ancienne centrale thermique de Lucciana actuellement en déconstruction, à un emplacement proche de la station existante ;
- installer de nouveaux câbles sous-marins et souterrains, les travaux étant réalisés sans impact sur les câbles actuels ;
- réaliser des travaux de maintenance lourde sur la partie aérienne de la liaison comprenant le remplacement des câbles, des renforcements de pylônes et le remplacement de certains d'entre eux.

Afin d'assurer la sécurité électrique de la Corse pendant les travaux, la liaison SACOI2 devra rester en service sans interruption majeure jusqu'à la mise en service des nouvelles installations de SACOI3.

La nouvelle liaison resterait donc largement sur le tracé actuel, qui traverse, au total, 49 communes.

Deux zones particulières sont identifiées dans le projet, celles où se fait la jonction entre partie terrestre et partie maritime, pour lesquelles plusieurs options de tracés sont envisagées et soumises à la fois à études complémentaires particulières et à débat :

- une aire d'étude nord dite secteur « sud Bastia » : elle concerne le territoire de neuf communes<sup>3</sup> dont les caractéristiques sont : un développement urbain et économique important avec l'aéroport de Bastia, la présence de nombreuses zones d'activités et du site industriel de Lucciana ; une progression démographique importante ; une urbanisation qui se développe essentiellement le long de l'axe routier de la T11 ; une vocation touristique sur le Lido liée aux vastes espaces naturels autour de l'étang de Biguglia et du littoral et, pour la Casinca, des villages en altitude ; une activité agricole très présente dans la plaine ; un littoral protégé et touristique .
- une aire d'étude sud dite secteur « Bonifacio » : elle concerne la seule commune de Bonifacio caractérisée par un littoral naturel (plateau bonifacien), un secteur peu habité, à l'écart de la zone urbanisée de Bonifacio, une activité touristique importante autour de Bonifacio (nautisme, plongée, golf, randonnées...), des exploitations agricoles et viticoles, des zones d'activités économiques.

Dans chaque cas, deux fuseaux de tracé, situés à l'intérieur d'une aire d'étude identifiée dans le cadre de la procédure « Fontaine » (cf. III.2), sont présentés à la concertation.

---

<sup>3</sup> Bastia, Furiani, Biguglia, Borgo, Lucciana, Monte, Olmo, Vescovato et Venzolasca

Entre ces deux aires d'étude Nord et Sud, les travaux de maintenance sur la ligne aérienne existante sont situés dans la « plaine orientale » et concernent trente-neuf communes<sup>4</sup>.



Le dossier des maîtres d'ouvrage donne un certain nombre d'indications à caractère technique sur différents aspects des travaux à réaliser, sur terre et sur mer.

Les câbles de la ligne aérienne terrestre, qui sont vétustes et ont été naturellement endommagés, notamment par la foudre, seraient remplacés par des câbles plus légers et de diamètre plus petit. Les premières études techniques montrent que plus de 80% des pylônes existants ne nécessiteraient qu'une intervention minimum ; les autres pylônes seraient remplacés.

Les câbles souterrains de la partie terrestre seraient déroulés par tronçon d'environ 1 km reliés entre eux dans des chambres de jonction.

Concernant la partie sous-marine, une ligne souterraine serait constituée de deux câbles d'environ 15 cm de diamètre composés d'un conducteur enveloppé de plusieurs couches isolantes et protectrices. Les câbles seraient souvent protégés au fond de la mer pour garantir leur fonctionnement et limiter les interactions avec les activités maritimes (chalutage, etc.) ; le type de protection mis en place, par ensouillage ou mise en place d'une couverture, dépend de plusieurs critères : nature des sols, courants marins, enjeux écologiques et activités humaines.

<sup>4</sup> En Haute-Corse : • Aghione, • Antisanti, • Canale-di-Verde, • Casevecchie, • Castellare-di-Casinca, • Cervione, • Chiatra, • Giuncaggio, • Ghisonaccia, • Linguizzetta, • Lugo-di-Nazza, • Pancheraccia, • Penta-di-Casinca, • Pietroso, • Poggio-di-Nazza, • Poggio-Mezzana, • Prunelli-di-Fiumorbo, • San-Nicolao (di-Moriani), • Santa-Maria-Poggio, • San-Guiliano, • Santa-Lucia (di-Moriani), • Serra-di-Fiumorbo, • Solaro, • Sorbo-Ocagnano, • Taglio Isolaccio, • Talasani, • Tallone, • Tox, • Valle-di-Campoloro, • Ventiseri, • Vezzani ; en Corse du Sud : • Conca, • Figari, • Lecci, • Porto-Vecchio, • San-Gavino-di-Carbini, • Sari-Solenzara, • Sotta, • Zonza.



L'atterrage, qui est le point de jonction entre la liaison souterraine et la liaison sous-marine, serait réalisé dans une chambre d'atterrage de 30 m de longueur et 10 m de largeur ; une fois les câbles raccordés, la chambre d'atterrage serait comblée par du sable, refermée par des plaques de béton et le sol est remis en état, ce qui rend cette chambre entièrement souterraine et non visible.

## I.5 Les études

Afin de concevoir un projet adapté aux enjeux du territoire dans lequel SACOI3 a vocation à s'inscrire, EDF et TERNAL confient les études environnementales, techniques et paysagères à des bureaux d'études spécialisés.

Les premières études engagées, qui portent sur l'environnement naturel et humain au sens large des territoires concernés par le projet, ont été confiées au bureau d'études BRL. Ainsi, sur chaque aire d'étude, BRL a dressé « l'état initial de l'environnement », qui établit un diagnostic du territoire concerné.

### Les chiffres clefs du projet

- Renouvellement de 157 km de ligne aérienne, comportant 295 pylônes, et de 114 km de liaison sous-marine à courant continu
- Augmentation de la capacité de la liaison de 300 MW à 400 MW
- Réfection de la station de conversion de Lucciana et doublement de sa capacité (100 MW)
- Montant prévisionnel de l'investissement pour la partie sur le territoire français (à terre et en mer) : 280 M€
- Mise en exploitation visée : 2025

## II. L'INTERVENTION DES GARANTS

Nous avons rempli notre mission de garants avec une attitude de témoins actifs, jouant un rôle d'incitateur à l'égard des maîtres d'ouvrage chaque fois que nous l'estimions nécessaire, et un rôle de facilitateur pour les parties prenantes et le public chaque fois qu'ils l'ont souhaité.

Nous nous sommes attachés à la qualité et à la complétude des informations diffusées par les maîtres d'ouvrage, à leur caractère compréhensible pour un large public ainsi qu'à leurs modalités de diffusion.

L'organisation et le calendrier de la concertation, les dispositifs d'information du public, l'organisation du site internet, les thématiques abordées au cours des réunions, leur déroulé ou leurs modalités de restitution ont été discutés avec les maîtres d'ouvrage et leurs conseils, en particulier Francom, conseil en concertation, et BRL chargé des études environnementales.

Nous nous sommes assurés de la diffusion des comptes rendus des séances ou des présentations faites durant les séances, ainsi que de la mise en ligne des contributions reçues, des questions posées et des réponses qui leur ont été apportées.

Dès lors qu'un certain nombre de permanences ont été poursuivies, nous nous sommes préoccupés de l'existence d'un dispositif de restitution raisonnablement efficace des échanges plus informels susceptibles d'avoir lieu à l'occasion de ces rencontres.

Enfin, l'un au moins d'entre nous et, le plus souvent les deux, avons participé aux réunions et ateliers tenus dans le cadre de la concertation ainsi qu'aux auditions avec diverses parties prenantes (collectivités, organismes publics, associations...).

## III. LES MODALITES DE LA CONCERTATION

### III.1 L'articulation des différentes obligations de concertation applicables au projet

Le projet SACO13, pour ce qui concerne la partie située sur le territoire français, y compris les eaux territoriales, est soumis à évaluation environnementale. Il doit donc faire l'objet d'une concertation préalable avec le public, au sens du code de l'environnement (Livre I<sup>er</sup> - Titre II - Chapitre I<sup>er</sup>). La nature de l'infrastructure fait que le projet ne relève pas du champ de compétence obligatoire de la CNDP et que le choix du dispositif de concertation relève des maîtres d'ouvrage : ils ont opté pour une concertation avec garant désigné par la CNDP.

Les parties sous-terraines de la ligne, dans la zone nord de Bastia et dans la zone sud de Bonifacio, en terre et en mer territoriale, constituent des infrastructures de transport d'électricité nouvelles : la circulaire du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, dite « circulaire Fontaine »<sup>5</sup>, leur est donc applicable et appliquée.

Par ailleurs, la qualification reconnue au projet SACO13 de Projet d'intérêt commun (PIC) en matière d'infrastructures énergétiques, au sens européen, impose aux maîtres d'ouvrage du projet des obligations en matière de transparence et de participation du public.

Les maîtres d'ouvrage et les services de l'Etat, en liaison avec les garants, ont veillé à satisfaire aux obligations résultant de ces trois approches dans une démarche globale qui demeure compréhensible pour le public et les parties prenantes. Il est en particulier apparu que la conduite de la concertation préalable sous l'égide de la CNDP permettait de satisfaire aux exigences communautaires

### III.2 Le dispositif et le calendrier de concertation

Le choix a été fait entre les services de l'Etat et les maîtres d'ouvrage, après consultation des garants, de placer la concertation préalable, tournée vers le public entre les deux étapes prévues par la circulaire « Fontaine », d'où le calendrier qui suit :

- fixation des zones d'étude pour les aires de Bastia et de Bonifacio : elles ont été arrêtées par le Préfet de Haute-Corse le 11 septembre 2019, à l'issue de deux réunions avec les parties prenantes tenues le 10 septembre à Sartène pour la Corse du Sud et le 11 septembre à Bastia, pour la Haute-Corse, et auxquelles les garants ont été invités à participer et rappeler la consistance de leur intervention ;
- **concertation préalable avec le public entre le 30 septembre et le 22 novembre 2019, soit durant huit semaines ;**
- la fixation des fuseaux de moindre impact, au sens de la circulaire « Fontaine », interviendrait début 2020, après la tenue de deux réunions avec les parties prenantes, une par département.

La concertation préalable a comporté les modalités classiques, notamment :

- élaboration et édition de documents de présentation du projet ;
- campagne d'information ;

---

<sup>5</sup> Voir [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/03/cir\\_26580.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/03/cir_26580.pdf)

- création d'un site internet dédié mettant en lignes tous les documents du débat et permettant au public de donner son avis, de poser des questions, de recevoir des réponses ;
- rencontres de terrain.

### III.3 L'information du public

#### III.3.1 Les documents

EDF et TERNA ont produit plusieurs documents pour la concertation :

- un dossier de concertation, document de présentation du projet de 70 pages ;
- une brochure d'information, document plus synthétique de 8 pages.

Ces deux documents ont été mis en ligne. Ils ont également donné lieu à impression (600 exemplaires pour le dossier de concertation et 800 exemplaires pour la brochure) : ils ont été adressés aux parties prenantes invitées aux réunions « Fontaine » ; des exemplaires ont également été distribués dans les mairies des 49 communes traversées par le projet. Des exemplaires étaient disponibles lors des réunions publiques et ateliers et pouvaient être emportés par les participants.

Un premier flyer présentant le projet et le dispositif de concertation a été rédigé et distribué au début de la période de concertation ; il a en particulier été adressé aux habitants des dix communes concernées par les deux aires d'étude, au nord et au sud du projet, soit plus de 25 000 exemplaires.

Des flyers ont été établis et distribués dans les mêmes zones, pour chacun des deux ateliers tenus en novembre (cf. III.5.2).

#### III.3.2 Les campagnes média

L'affiche réglementaire d'ouverture de la concertation, sur fond jaune, a été mise en place dans les 49 communes traversées par la liaison.

Un dispositif renforcé a été mis en place dans les mairies des dix communes des aires d'étude avec notamment l'installation d'affiches et de kakémonos présentant le projet et la mise à disposition de plusieurs dossiers.

Un affichage a également été réalisé dans les principaux supermarchés de la plaine orientale.

Les supports traditionnels, Corse Matin pour la presse, et France Bleue RCFM pour la radio, ont relayé les informations sur le projet ainsi que les annonces des différents événements de la concertation (réunions présentielle et ateliers - cf. III.5). France Bleue RCFM a réalisé, en début de concertation, une interview du représentant du projet en Corse pour EDF. A l'issue de la réunion tenue à Bonifacio le 7 octobre, Corse Matin a fait paraître un assez long article et France Bleue RCFM a réalisé un reportage.

Les canaux d'information des municipalités concernées ont également été sollicités et ont, en principe, contribué à l'information de leurs résidents.

## III.4 Les outils électroniques

### III.4.1 Le site internet

Un site internet dédié au projet a été créé<sup>6</sup> ; il est aussi le site de la concertation.

Il comporte trois rubriques principales, avec des sous-rubriques, sous les intitulés suivants :

- le projet : les acteurs ; 55 ans d’histoire de la liaison ; l’essentiel ;
- la concertation : la démarche ; les garants ; les documents ;
- participer : les rendez-vous ; déposez vos contributions - posez vos questions ; questions les plus fréquentes.

Les présentations et les comptes rendus de toutes les sessions de rencontre y ont été mis en ligne (cf. III.5).

Le site comporte également un espace d’expression ouvert à tous, soit pour formuler des avis, soit pour poser des questions et recevoir les réponses des maîtres d’ouvrage, après modération.

Durant la période de concertation, le site internet a reçu 80 visiteurs uniques, qui ont consulté plus de 2 000 pages.

En complément, un registre ouvert au public a été déposé dans les mairies des dix communes des aires d’étude ; il a été relevé chaque semaine. Deux questions ont été recueillies par ce canal et ont été traitées pour être mises en ligne.

### III.4.2 Les réseaux sociaux

Le compte twitter d’EDF en Corse a relayé l’organisation des ateliers.

Les mairies ont également utilisé leurs outils sur les réseaux sociaux pour informer sur la tenue des réunions et ateliers.

## III.5 Les sessions de rencontres

La concertation préalable a comporté deux phases de rencontres avec le public :

- une première campagne de six demi-journées, pour présenter le projet et échanger sur les options ouvertes, qui a couvert l’ensemble de la zone (cf. III.5.1) ;
- une deuxième campagne, sous forme d’ateliers, pour approfondir notamment les tracés des raccordements nord et sud et leurs enjeux (cf. III.5.2).

### III.5.1 Les premières rencontres présentiels

Six demi-journées ont été tenu sur le terrain entre le 30 septembre et le 8 octobre, toutes selon le même format : une partie de permanence ouverte, de 14h à 17h30, suivie d’une réunion publique à partir de 18h30.

Les lieux des réunions étaient répartis au long du projet ; la sixième réunion, qui n’était pas prévue initialement par les maîtres d’ouvrage, a été rajoutée à la demande d’élus de la zone centrale.

---

<sup>6</sup> [www.saco3.fr](http://www.saco3.fr)

Le tableau qui suit donne des indications sur la participation à ces manifestations :

Date	Commune	Lieu	Nombre de participants à la permanence	Nombre de participants à la réunion publique	Durée de la réunion publique
30 septembre	Furiani	Salle du cinéma le 7eme Art	11	14	2h
2 octobre	Lucciana	Salle de réunion de l'Hôtel de ville	5	4	1h
3 octobre	Penta di Casinca	Médiathèque Folelli	-	4	1h
4 octobre	Lecci	Salle du conseil municipal	5	4	1h
7 octobre	Bonifacio	Salle de la Maison des pêcheurs	10	15	1h15
8 octobre	Ghisonaccia	Salle des fêtes de la Mairie	3	6	1h
Total			18	47	

Ainsi, les permanences ont permis aux maîtres d'ouvrage de rencontrer une vingtaine de personnes et les réunions publiques ont attiré une cinquantaine de participants.

Même si les effectifs touchés sont faibles, la distinction entre un temps de permanence et un temps de réunion publique s'est révélée pertinente : la permanence a permis des échanges bilatéraux avec les maîtres d'ouvrage au cours desquels des résidents ont pu faire part de leurs problèmes particuliers, qu'ils n'ont pas nécessairement jugés bons d'exposer à la réunion publique qui a suivi et à laquelle ils ont en général assisté.

Chaque permanence a donné lieu à l'établissement d'une note de synthèse et chaque réunion publique à l'établissement d'une note synthèse thématique et d'un compte-rendu intégral. Tous ces documents ont été mis en ligne sous une huitaine de jours après l'évènement.

### **III.5.2 Les ateliers**

En accord avec les garants, les maîtres d'ouvrage ont organisé deux sessions d'atelier centrés sur les problèmes de tracés dans les deux zones les plus sensibles, c'est à-dire celles entre le littoral et la liaison aérienne, à Bonifacio et à Bastia.

Ces deux réunions se sont tenues respectivement les 12 et 13 novembre 2019. Elles ont débuté à 18h30 et duré 2h30.

Date	Commune	Lieu	Nombre de participants à l'atelier	Durée de l'atelier
12 novembre	Bonifacio	Espace Saint Jacques	18	2h30
13 novembre	Furiani	Salle du cinéma le 7eme Art	48	2h30

Elles étaient organisées en plusieurs parties :

- une présentation rapide du projet et de la concertation avec intervention des garants ;
- une présentation par M. Gérard Pergent, professeur à l'université de Corte, sur les enjeux environnementaux dans le milieu marin liés à la présence d'herbiers de posidonies ; cette intervention était particulièrement justifiée car la question de la traversée par la liaison de ces herbiers se pose dans les deux zones d'atterrissage ;
- un travail par groupe sur tables<sup>7</sup>, l'animation étant assurée par un représentant du bureau d'études en environnement BRL et des représentants du maître d'ouvrage.

Ces ateliers ont été particulièrement fructueux, tant par le nombre des participants que par la qualité des échanges entre les participants et avec les maîtres d'ouvrage.

### **III.5.3 Les rencontres bilatérales**

Les maîtres d'ouvrage, en présence d'un des garants, ont aussi rencontré un certain nombre d'acteurs locaux durant la période de concertation :

- Chambre d'agriculture de Haute-Corse et Chambre d'agriculture de la Corse du Sud ;
- Chambre de commerce et d'industrie de Bastia et de la Haute-Corse ;
- Comité des pêches de Corse et Prud'homme des pêcheurs de Bastia ;
- Office de l'environnement de Corse (OEC) ;
- Service de l'exploitation des routes de Haute-Corse (Collectivité Territoriale de Corse) ;
- association ABCDE ;
- association ADN PASSPARTOU.

Chaque rencontre a donné lieu à un compte-rendu mis en ligne sur le site.

---

<sup>7</sup> Deux tables pour l'atelier de Bonifacio et trois tables pour celui de Furiani

### III.6 Les questions et contributions

Au total, **vingt-trois questions ou contributions** ont été reçues<sup>8</sup>. **Dix** l'ont été directement sur internet et **deux** au travers **d'un registre** déposé dans une mairie ; les **onze autres** observations ont été transmises via un **courrier de la Communauté d'agglomération de Bastia**.

Toutes ont fait l'objet d'une réponse des maîtres d'ouvrages

### III.7 La participation et l'ambiance de la concertation

La concertation préalable sur le projet de liaison Sacoï3 n'a pas suscité de réactions très nombreuses, alors que les maîtres d'ouvrage avaient fait des efforts d'information substantiels, notamment au travers du principal journal régional. La participation, pour être appréciée par rapport à d'autres, doit cependant être rapportée à la population de l'île<sup>9</sup> et tenir compte de temps de déplacements entre les différents points rendus élevés par la géographie.

Il faut également souligner la nouveauté de ce type de démarche de concertation sous l'égide de la CNDP, en Corse.

Le fait qu'il s'agit principalement d'une opération de modernisation d'une infrastructure existante, implantée loin des zones les plus densément habitées sur l'essentiel de son tracé, explique probablement cette situation.

Pour autant, les échanges avec ceux qui ont fait l'effort de participer, ou de s'exprimer, notamment par voie électronique, ont été argumentés, riches de contenu et ont abordé beaucoup de questions que ce projet est susceptible de poser.

#### Les chiffres clés de la concertation

- Durée : **huit semaines**, du 30 septembre au 22 novembre 2019
- Couverture géographique : **49 communes traversées**
- **Six demi-journées de rencontres** : une **cinquantaine** de **participants** au total pour les réunions publiques ; une **vingtaine** de personnes venues aux permanences ;
- **Deux réunions d'ateliers thématiques** : près de **70 participants** (18 à Bonifacio et 48 à Furiani)
- Un **site internet** : **80 visiteurs uniques** ; **23 questions ou contributions**, avec leurs réponses
- **Sept auditions** de parties prenantes

<sup>8</sup> Une contribution ne comportait pas de contenu et, en accord avec les garants, n'a pas été mise en ligne

<sup>9</sup> Un peu moins de 350 000 habitants estimés au 1<sup>er</sup> janvier 2019



## IV. LES PRINCIPAUX ELEMENTS ABORDES ET LES OPINIONS EXPRIMEES AU COURS DE LA CONCERTATION

### IV.1 Les éléments en débat

Même si le nombre de participants est modeste, les échanges durant la période ont abordé la plupart des aspects du projet et notamment :

- son opportunité, au regard de l'alimentation en électricité de la Corse ;
- ses impacts sur les activités humaines : impacts potentiels sur la santé dus au rayonnement ; retombées d'activités pour les entreprises locales mais aussi perturbations dues au chantier ; servitudes d'accès ou d'emprises sur les propriétés au bénéfice des maîtres d'ouvrage ;
- son impact sur les paysages ;
- ses impacts sur les milieux naturels, en mer, par exemple sur les champs de posidonies, mais aussi dans des zones humides terrestres traversées.

La distinction a été faite, dans les impacts entre ceux liés à la période de travaux et ceux durant la période d'exploitation qui suivrait.

Par ailleurs, les débats les plus fournis ont concerné les deux zones, celle du « sud Bastia » et celle de Bonifacio, pour lesquelles des choix de tracés étaient soumis à la concertation.

### IV.2 L'opportunité du projet

Il n'y a pas eu de contestation exprimée sur l'opportunité du projet, sur la nécessité de renouveler la liaison et d'augmenter, à cette occasion, sa capacité. Des opinions de soutien assez nombreuses se sont exprimées, par exemple de la Chambre de commerce de Bastia et de Haute-Corse. La Communauté d'agglomération de Bastia (CAB) a considéré, dans sa délibération, le projet comme nécessaire afin de « sécuriser l'approvisionnement électrique et contribuer au mix énergétique insulaire indispensable. »

EDF a précisé que la consommation électrique en Corse est de 500 MW en hiver (jusqu'à 530 MW de pointe) et de 350 MW en été. L'approvisionnement électrique via les liaisons avec l'Italie et la Sardaigne (SACOI et SARCO) représente un tiers de l'énergie consommée et est nécessaires à l'équilibre du système électrique de l'île.

Pour autant, le souhait d'une indépendance énergétique à terme de la Corse, impliquant de se passer aussi des importations d'électricité venant d'Italie et rendant la liaison SACOI inutile, a été exprimé à deux ou trois occasions. La question a été posée du caractère bidirectionnel de la ligne, pour s'assurer qu'elle puisse aussi servir à des exportations d'électricité dans la période où la Corse serait excédentaire. D'autres intervenants ont insisté sur le développement des énergies renouvelables dans l'île ; EDF a indiqué que le projet y contribuait en renforçant les moyens de répondre à l'intermittence des énergies renouvelables éoliennes ou photovoltaïques.

Le fait que le tracé soit intégralement conservé, sous réserve du choix des tracés d'atterrissage, est un élément important de l'acceptation du projet, qui a été mis en évidence par les maîtres d'ouvrage et noté par plusieurs participants, qui ont très explicitement posé la question pour s'en assurer.

Par ailleurs, la question a été posée d'un enfouissement intégral de la ligne sur toute sa longueur ; EDF a indiqué qu'un tel projet, qui serait très différent du projet SACOI 3 envisagé, serait long à étudier et à réaliser, très coûteux et fort perturbant pour l'environnement.

Enfin, un certain nombre d'interventions ont débordé le sujet de la concertation, à savoir le renouvellement de la liaison électrique SACOI, pour s'exprimer sur différents aspects de la politique énergétique pour la Corse. Un intervenant a insisté sur l'intérêt, en cohérence avec le projet, de créer des stations de transfert d'énergie par pompage (STEP), notamment entre les différentes retenues d'eau existantes : elles permettraient d'optimiser les achats d'électricité à l'extérieur faits via la liaison SACOI, en les effectuant plutôt en heures creuses qu'en heures de pointe.

La représentante de l'association ABCDE a considéré que la maîtrise de l'énergie devrait être une priorité de la politique énergétique et que le projet SACOI3 a pour objectif de répondre à une augmentation de la consommation d'électricité, sans contribuer à la maîtrise de l'énergie, laquelle devrait se faire en réduisant la consommation notamment dans le secteur du logement.

La Communauté d'agglomération de Bastia a fait part de son souhait que la qualité de l'électricité (tenue de la tension, continuité globale, pourcentage d'utilisateurs mal alimentés), que le projet SACOI3 doit fournir l'opportunité d'améliorer, fasse l'objet d'un suivi avant, pendant et après les travaux et que ce suivi soit publié par EDF.

### IV.3 Les enjeux transversaux

Tous les participants qui habitent sous la ligne SACOI, se sont plaints des nuisances qu'elle engendre. Ils ont fait état d'un phénomène de sifflement lorsque le vent souffle sur les câbles, de grésillements ou d'éclairs entre les câbles lorsque le temps est humide. EDF a indiqué que ces phénomènes devraient s'atténuer avec les nouveaux câbles qu'il est prévu d'installer : ils seront à la fois plus petits, moins lourds et leur tension sera reprise.

Des inquiétudes fortes ont également été exprimées sur les dangers pour la santé des habitants, et en particulier des jeunes, dus aux rayonnements engendrés. Des exemples d'occurrences de maladies dans la zone ont été donnés. EDF a rappelé que SACOI, ligne à courant continu, ne crée que des champs magnétiques faibles, très inférieures aux normes pour la santé préconisées par les instances nationales ou internationales compétentes, et qui s'atténuent rapidement en fonction de la distance ; l'augmentation de la puissance de la ligne serait compensée, dans le projet envisagé, par le fait que les courants circuleraient en sens inverse dans les deux câbles (alors qu'ils circulent dans le même sens dans les deux câbles dans la configuration actuelle), et donc que le rayonnement ne devrait pas augmenter.

La Communauté d'agglomération de Bastia, sensible à ces questions, a demandé qu'une étude sur les impacts sur la santé soit conduite pour répondre aux questionnements des riverains et qu'un atelier de restitution soit organisé. Les maîtres d'ouvrage, dans leur réponse, se sont engagés à donner une suite positive à cette demande.

L'atteinte à la beauté des paysages que constitue la présence de la ligne aérienne et de ses pylônes a été exprimée plusieurs fois, en particulier par les participants aux manifestations tenues à Furiani et, plus encore, à Bonifacio.

Dans les portions du tracé qui ne réutiliseraient pas strictement le tracé actuel, la question a été posée du devenir des anciens câbles : seront-ils laissés sur place ou enlevés ? Les maîtres d'ouvrage ont indiqué que la solution retenue pouvait être différente selon les zones et que, dans tous les cas, la solution la moins perturbante pour l'environnement serait retenue ; ils ont relevé que, en mer, il était en général préférable de ne pas intervenir et de laisser les choses en place. La même question de démantèlement a été posée sur les actuels postes de liaison ou pour l'actuelle station de conversion de Luciana : les maîtres d'ouvrages ont confirmé qu'ils seraient démontés et leurs matériaux pour une bonne part recyclés.

La Chambre de commerce de Bastia ainsi que les entrepreneurs qui ont participé à certaines réunions ont mis en avant leurs attentes que le grand chantier qui s'ouvrirait pour les travaux apporte des retombées suffisantes aux entreprises locales, même s'ils sont bien conscients que certains travaux, par leur ampleur et leur spécificité, requièrent, notamment en mer, l'intervention d'entreprises à trouver sur le marché mondial. Les maîtres d'ouvrage ont assuré qu'ils y seraient très attentifs.

Enfin les gênes potentielles durant les périodes de travaux, gênes à la circulation sur les réseaux routiers en cas d'enfouissement ou gênes sur les activités autour des pylônes pour les travaux sur la partie aérienne, ont donné lieu à l'expression d'inquiétudes dans les diverses réunions tenues.

#### IV.4 Les options pour les atterrages et leurs enjeux

Dans ces deux zones, les débats ont porté à la fois sur la partie terrestre et sur la partie maritime de la liaison projetée. Au plan technique, les maîtres d'ouvrage ont signalé que les parties maritimes ou souterraines de la nouvelle liaison devaient, dans ces zones, être suffisamment éloignées de celle existant pour permettre des travaux sans risque d'interférences et de ruptures ; il en va de même, dans le sud, sur l'éloignement entre la ligne SACOI3 et la liaison SARCO.

Les échanges avec l'Office de l'environnement de Corse ont confirmé les enjeux environnementaux qui, à des degrés divers selon les zones et les scénarios retenus, se rencontrent à la fois à terre et en mer :

- herbiers de posidonies ;
- tortues Hermann, avec des périodes de reproduction ;
- enjeux floristiques, notamment liés à la présence d'orchidées ;
- zones de maquis ;
- zones humides, y compris parmi les terres agricoles de la plaine.

Sur le premier point, le Professeur Pergent, dans son intervention, a souligné l'importance majeure de ces herbiers pour l'environnement et la lutte contre le changement climatique, en raison de leur contribution à l'alimentation de la chaîne biologique marine et de leur capacité d'absorption de CO<sub>2</sub>. Les maîtres d'ouvrage ont présenté certains exemples de câbles dans des champs de posidonies, qui montrent que les herbiers de posidonies cohabitent parfaitement avec les câbles, si bien qu'il est parfois difficile de les repérer car ils ont été, depuis leur installation, recouverts par les posidonies. Ils ont également mentionné les différentes techniques de pose et de protection des câbles en mer, avec leurs avantages et leurs inconvénients. L'Office de l'environnement a précisé que, les posidonies étant protégées par une réglementation communautaire, la traversée des herbiers par la liaison était soumise à autorisation, que cette autorisation peut impliquer des précautions adaptées au degré de protection de la zone concernée mais qu'il n'y avait pas d'incompatibilité absolue.

L'association ADN PASSPARTOU a pour sa part attiré l'attention sur les perturbations sur les cétacés, dauphins en particulier, causés par les travaux et les champs magnétiques des câbles.

Les représentants des pêcheurs ont signalé les zones de pêches, y compris de chalutage qui peut se pratiquer à grande profondeur.

**Nota :** Quoique ne présentant aucune difficulté réelle, les intitulés des solutions envisagées pouvaient paraître contradictoires entre notion sud et nord, selon que l'on parle de toute l'île, de Bastia ou des zones d'études choisies, à l'exemple d'une observation reçue sur le site indiquant « une préférence pour l'option sud » qui, tel quelle, ne permettait pas de situer de façon certaine la zone choisie.

#### IV.4.1 Secteur sud Bastia

L'aire d'étude pour l'atterrage de la ligne à l'arrivée en Corse, venant de Toscane, dite « secteur sud Bastia » comporte deux scénarii :

- une option dite « nord » reprenant peu ou prou le tracé actuel après un atterrissage sur la plage de l'Arinella ;
- une option dite « sud » proposant une alternative située au sud du Golo et remontant en souterrain jusqu'à la station de Lucciana.

### Sud Bastia

## Les scénarios étudiés

### Scénario « nord »

- Atterrissage identique à la ligne actuelle (plage de l'Arinella)
- Nouvelle ligne souterraine d'1,5 km jusqu'au poste de transition de Bastia
- Rénovation de la ligne aérienne existante

**Option** Etude du prolongement de la ligne souterraine sur 5 km au-delà des secteurs les plus urbanisés



### Scénario « Sud »

- Atterrissage au sud du Golo à Cap-sud Village (Venzolasca)
- Nouvelle ligne souterraine jusqu'à la station de Lucciana
- Dépose de la ligne entre Lucciana et Bastia

RENFORCER L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE LA CORSE



La Communauté d'agglomération de Bastia a indiqué que, quel que soit le scénario, l'enfouissement dans tout son périmètre était la seule possibilité acceptable pour elle. Elle a également demandé pourquoi la limite ouest de la zone d'étude correspondait au tracé actuel de la ligne.

➤ *Le scénario « Nord »*

Ce scénario, proche du tracé actuel et qui se traduirait par le maintien des pylônes actuels (même si a été évoquée la possibilité d'en supprimer quelques-uns en déplaçant vers le sud le poste de liaison), a cristallisé l'opposition de tous ceux qui habitent aujourd'hui dans l'environnement immédiat de la partie aérienne de la ligne et qui sont nombreux, surtout dans le nord, à partir du poste de liaison actuel.

La plupart des intervenants ont mis en avant les effets sur leur environnement paysager et sonore, ainsi que les incertitudes et interrogations qu'il peut avoir sur la santé et les risques liés à la proximité des câbles, l'augmentation de la puissance qui transiterait sur la ligne renforçant ces interrogations. Cette attitude est également amplifiée par le rappel, que certains avancement, des promesses faites lors de l'achat de leurs biens, les assurant de la disparition à court terme de la ligne.

Les échanges lors de l'entretien avec le Service des routes de la Collectivité de Corse, ont fait apparaître un possible cheminement, après l'atterrissage sur la plage de l'Arinella, en suivant un ouvrage d'évacuation d'eaux pluviales construit récemment ; pour la suite de la ligne (du poste de Bastia vers Furiani puis Biguglia), l'option de passage en souterrain sur environ 5 km dans les secteurs les plus urbanisés apparaît incertaine quant à sa réalisation, en particulier par la complexité des travaux le long de voiries très empruntées : elle a été qualifiée de « très hypothétique » par EDF et TERNA.

La Communauté d'agglomération s'est préoccupée de l'emprise foncière du poste de liaison à créer pour le passage entre la partie souterraine et la partie aérienne dans le cas de ce scénario nord.

A l'inverse, pour la partie maritime, l'impact sur l'environnement serait réduit dans la mesure où la largeur l'herbier de posidonies est plus faible dans cette zone.

➤ *Le scénario « sud »*

Cette option « sud » se traduirait par la création d'une liaison souterraine d'environ 10 km entre le rivage et la station de Lucciana et la suppression de 17 km de liaison aérienne et de 28 pylônes de la ligne actuelle.

Elle a été plébiscitée par tous les participants aux réunions de Furiani, de Lucciana et de Penta di Casinca ; elle est également privilégiée tant par la CAB que par la CCI.

Les enjeux environnementaux et la façon d'y répondre ont cependant été des points de débat dans la mesure où l'herbier de posidonies est beaucoup plus large à l'endroit permettant d'atteindre l'atterrissage prévisible. La Communauté d'agglomération et l'Office de l'environnement ont signalé qu'il faudrait par anticipation tenir compte de la réserve naturelle qui va être créée pour compenser les effets sur les herbiers de posidonies du futur port de Bastia. L'Office de l'environnement a signalé la présence de zones humides dans la plaine agricole, écologiquement intéressantes et à prendre en compte.

Les échanges ont confirmé que la partie terrestre entre l'atterrissage à Cap Sud et la station de Lucciana pourrait se faire par enfouissement le long de voiries secondaires bien repérées, sans impacter la forêt de genévriers.

La Communauté d'agglomération a demandé que les maîtres d'ouvrage assurent, dans tous les cas, la remise en état complète des voiries après les travaux de pose.

Un intervenant a attiré l'attention des maîtres d'ouvrage sur la nécessité de faire des études sur les impacts potentiels du projet sur la stabilité du trait de côte.

Les habitants, qui pour certains découvraient les enjeux environnementaux du tracé au sud du Golo qu'ils souhaitent voir retenu, ont insisté pour que ces enjeux environnementaux ne l'emportent pas sur les enjeux humains dont ils sont les porteurs. Pour marquer leur détermination, ils ont fait savoir, après la réunion de Furiani, qu'ils avaient entamé les démarches de création d'un comité regroupant les nombreux propriétaires de villas construites dans des lotissements sous ou à proximité immédiate de la ligne actuelle, afin de donner, par une action collective, plus de poids à leur opinion.

#### IV.4.2 Secteur Bonifacio

La zone d'étude pour l'atterrage de la ligne à l'arrivée en Corse, provenant de Sardaigne, dite « secteur Bonifacio » comporte également deux scénarii :

- une option dite « Cala Sciumara » comportant un tracé assez proche du tracé actuel après un atterrage sur la plage de Cala Sciumara et une partie de ligne souterraine vers le nord au moins aussi longue que présentement ;
- une option dite « Piantarella » proposant une alternative sur un tracé en mer plus à l'est, un atterrage sur la plage de Piantarella et une partie en ligne souterraine jusqu'à un poste de transition à localiser sur le trajet actuel de la liaison aérienne, aux environs du pylône n° 5 situé en limite nord de la zone d'étude.

Bonifacio

### Les scénarios étudiés

#### Scénario « Cala Sciumara »

- Atterrage identique à la ligne actuelle (Cala Sciumara)
- Rénovation du poste de transition de Bonifacio
- Rénovation de la ligne existante



#### Scénario « Piantarella »

- Nouvel atterrage dans le secteur de Piantarella
- Nouvelle ligne souterraine jusqu'au croisement de la ligne aérienne
- Construction d'un nouveau poste de transition
- Dépose de la ligne jusqu'à l'ancien poste de transition

RENFORCER L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA CORSE



Comme dans la zone de Bastia, les participants qui se sont exprimés sur cette portion du projet étaient demandeurs de voir réduire la partie aérienne de la ligne ; les raisons liées à l'impact sur les paysages étaient les plus citées, au regard de la qualité des sites et des paysages, reconnue au plan international. Le caractère inesthétique du poste de liaison actuel a été également souligné.

Dans le même temps certains d'entre eux ont insisté pour que les portions souterraines soient situées dans l'emprise de voirie, si possible publiques et, à défaut, privées, et ne viennent pas traverser et créer des servitudes à l'intérieur des propriétés, comme c'est le cas actuellement.

Les risques d'incendie sur les lignes aériennes ont également été rappelés, un tel sinistre étant effectivement survenu, indirectement, quelques années auparavant.

➤ *Le scénario « Cala Sciumara »*

La mise en œuvre de cette solution est rendue plus difficile par la nécessité pour les nouveaux câbles d'être suffisamment séparés de la liaison SACOI existante mais aussi de la liaison SARCO qui emprunte cette même zone d'atterrissage.

La présence de posidonies, a été signalée et devrait être prise en compte dans le choix du tracé en mer, en traversant préférentiellement les zones de posidonies sur mattes plutôt que sur roches.

L'enfouissement d'une partie de la ligne est fortement demandé, au moins jusqu'à la limite de la zone d'étude, ce qui se traduirait par la suppression d'environ 1,5 km de ligne aérienne et de quatre ou cinq pylônes, selon la localisation qui serait trouvée pour le poste de liaison à construire.

Des échanges détaillés ont eu lieu sur la détermination du tracé possible pour la partie terrestre : elle est contrainte, notamment dans la partie la plus proche de la plage, avec de fortes pentes et l'absence de chemins établis sur une partie du tracé. Les maîtres d'ouvrages ont mentionné la possibilité d'avoir recours à du forage dirigé, sous réserve que les études géologiques du sous-sol en confirment la faisabilité.

Enfin, un participant a rappelé l'existence d'un sentier littoral fréquenté dans cette zone et la nécessité que les travaux ne le dégradent pas et contribuent, au contraire, à son maintien.

➤ *Le scénario « Piantarella »*

L'office de l'environnement a souligné que les tracés envisagés dans ce scénario touchaient voire traversaient la zone de protection renforcée de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, ce qui rend encore plus difficiles les atteintes aux herbiers présents et non pertinente la branche du fuseau marin la plus à l'est. Certains participants qui fréquentent la zone ont signalé que les herbiers étaient très endommagés par les amarrages de bateaux.

Les participants ont relevé la fréquentation de la zone par un nombre très élevé de bateaux de plaisance, notamment durant la période estivale. Certains ont mentionné la présence d'un grand banc de sable, très mobile et avec une faible hauteur d'eau, en face du cap de Spérone, entre l'île de Piana et le rivage. Ces éléments ont conduit à souhaiter un enfouissement profond du câble, si ce tracé est retenu, sans doute par forage dirigé.

Un participant a signalé aussi la présence de canalisations et d'un câble téléphonique reliant la Corse à l'île de Cavallo.

L'analyse faite en réunion des possibilités offertes, dans ce scénario, pour la réalisation de la partie terrestre a confirmé les opportunités offertes par certains chemins existants (route d'accès à la plage et chemins ruraux), étant noté que le statut de propriété publique ou privée de ces chemins est à vérifier et que certains d'entre eux sont très fréquentés et très stationnés sur les bas-côtés, durant l'été. Le choix du lieu d'implantation du poste de liaison, qui doit être accessible pour la construction mais aussi pour la maintenance en exploitation et mieux intégré au paysage que l'actuel, est apparu comme un point de vigilance. L'existence de zones humides a également été signalée.

Les débats ont donc fait apparaître les avantages, les difficultés et les incertitudes sur les impacts que présentent les deux scénarios.

Il n'y a pas eu, globalement, d'opinion dominante exprimée entre les deux scénarios, dans la mesure où la concertation a fait émerger une option « Cala Sciumara » comportant aussi la mise en souterrain jusqu'à un nouveau poste de liaison à construire en limite nord de la zone d'étude.

L'association ABCDE a affiché sa préférence pour un projet qui réutiliserait au maximum le tracé existant via le « Cala Sciumara » et son opposition à voir traversée la zone de protection renforcée de la réserve naturelle. Elle a également rappelé la présence d'enjeux archéologiques dans les deux scénarios.

Dans tous les cas, les options permettant la suppression d'au moins quatre pylônes de la ligne existante ont eu les faveurs du public, ce qui implique le déplacement du poste de liaison au nord de l'aire d'étude. Un participant a trouvé cet effort insuffisant.

## IV.5 Les autres aspects du projet

### *IV.5.1 La reconstruction de la station de conversion à Lucciana*

La nécessité de renouveler la station de conversion, en profitant des apports de nouvelles technologies, n'a pas fait débat. Des questions ont été posées sur le site, la nature des travaux, l'emprise, la maîtrise du foncier ainsi que le devenir des installations.

Lors de la réunion de Penta di Casinca, il a été proposé d'étudier l'opportunité d'installer la station de conversion à Prunete : EDF et TERNA ont précisé que cette solution était hors de l'aire d'étude mais aussi qu'elle présentait plus d'inconvénients que d'avantages, particulièrement en terme de liaison vers le nord ; pour les maîtres d'ouvrage, la solution optimale s'inscrit dans l'emprise du site EDF existant de Lucciana (maîtrise du foncier par EDF, présence du réseau Haute Tension et des postes) sur lequel l'ancienne centrale EDF désaffectée est en cours de démantèlement et qui laisserait place à la station de conversion. Un autre intervenant, allant plus loin, a proposé de restructurer l'ensemble du schéma d'alimentation électrique de la Corse et de le recentrer sur la plaine orientale, en implantant la station de conversion dans la région d'Aghione : les maîtres d'ouvrage ont répondu que ces propositions étaient hors projet.

### *IV.5.2 La rénovation de la partie aérienne de la ligne*

Les travaux à réaliser dans la partie centrale, notamment dans le secteur de Sotta, ont été l'objet de nombreuses questions liées essentiellement à la phase travaux.

Ces questions émanaient des personnes qui espéraient voir la ligne aérienne enterrée sur l'ensemble du parcours. EDF et TERNA ont répondu que cette option aurait des incidences non négligeables sur l'environnement, que de nombreux sites sont difficilement accessibles, que la plupart des pylônes situés en piedmont ne dérangent ni physiquement ni visuellement ; de plus, cette option constituerait un autre projet en termes de planning et de coûts. EDF et TERNA ont d'ailleurs systématiquement insisté sur le fait que, en dehors des deux aires d'études d'atterrages définies lors de la procédure Fontaine, le projet présenté à la concertation consistait à rénover et non à remplacer la ligne existante.



Pour la phase travaux, l'incidence sur la traversée des propriétés pour accéder aux pylônes et la nature des intrusions ont soulevé de nombreuses interrogations. Les représentants des Chambres d'agriculture ont insisté sur la nécessité de réduire les perturbations en tenant compte, dans la programmation, du calendrier des activités agricoles. Les maîtres d'ouvrage ont précisé qu'ils ne mettraient en œuvre que du matériel adapté et restreint en taille et étudieraient, cas par cas, le planning et les risques concernés. De plus, ils ont précisé que la ligne actuelle est régulièrement interrompue de façon planifiée, essentiellement dans les intersaisons, et que le calendrier des travaux serait cohérent avec ces coupures.

Les aspects juridiques ont été également évoqués : statut de propriété de la ligne et obligations réglementaires qui lui sont applicables, de la part de la CAB ; baux et servitudes d'intervention dans les espaces utilisés par l'agriculture, de la part d'une Chambre d'agriculture.

Plusieurs intervenants se sont préoccupés de la durée des coupures de la liaison que les travaux nécessiteront et des conséquences potentielles sur la disponibilité de l'électricité. Les maîtres d'ouvrage ont rappelé que SACOI n'était pas la seule liaison d'interconnexion de l'île avec le réseau italien et que les travaux seraient organisés de façon à éviter les risques de perturbations mentionnés.

Les différentes nuisances créées par la liaison - sifflements, étincelles et bruits divers surtout avec les orages et par temps très humide - ont été citées dans les réunions tenues dans la partie centrale du projet. Les maîtres d'ouvrage ont précisé que, à l'occasion du projet, ils allaient réétudier l'ensemble de la ligne, c'est-à-dire les pylônes, les accroches, les tensions sur les câbles, avec une approche moderne. S'agissant des phénomènes vibratoires, il serait possible d'ajouter des masses et de régler la tension des câbles pour que les fréquences de vibration soient les plus adaptées possibles. Les phénomènes liés à l'humidité sont certainement amplifiés du fait de la mauvaise qualité des câbles existants qui provoquent des grésillements assez importants. Enfin, EDF et TERNNA ont également précisé que le changement des câbles implique aussi le changement des isolateurs, qui permettent de respecter des distances et de limiter les phénomènes d'amorçage d'éclairs.

## IV.6 Les suites de la concertation

Lors de plusieurs rencontres, les participants ont interpellé les maîtres d'ouvrage sur le processus de décision et ont exprimé des doutes sur la prise en compte de leurs souhaits, par rapport aux considérations financières ou environnementales.

S'agissant en particulier du choix des tracés aux deux extrémités de la liaison, EDF et TERNNA ont indiqué que, dans les deux cas, ils seraient en capacité de réaliser les scénarios proposés, que ces derniers étaient financièrement acceptables et que le choix entre eux était ouvert. Ce choix serait fait par le préfet coordonnateur du projet dans le cadre de la procédure « Fontaine », sur la base d'une analyse multicritère prenant en compte les différents impacts sur les activités humaines ou l'environnement, sur terre et en mer, et contribuant à les objectiver ; les attentes et les souhaits formulés par les habitants dans le cadre des réunions de concertation feront également partie des éléments de la décision.

Les garants ont ajouté que leur bilan de la concertation, qui rapportera les éléments exprimés au cours de cette concertation, constituera un élément de la décision.

## V. LES RECOMMANDATIONS DES GARANTS

Il n'appartient pas aux garants de la concertation de se prononcer sur le projet lui-même, son opportunité ou ses caractéristiques mais bien sur les modalités de poursuite du dialogue des maîtres d'ouvrage avec les parties prenantes et le public, dès lors qu'ils décident de poursuivre leur projet. D'autant que le calendrier du projet s'étale sur une longue période, avec l'enquête publique prévue en 2021, les autorisations administratives obtenues en 2022 et les travaux se terminant en 2024.

Sur un plan général, les garants recommandent aux maîtres d'ouvrage de :

- poursuivre des échanges d'informations réguliers vis-à-vis du public tout au long du projet, en veillant à toucher un maximum de citoyens ;
- à ce titre, prolonger certains des outils mis en œuvre durant la concertation préalable et en adapter d'autres ;
- maintenir le site internet, en y conservant une rubrique permettant au public de déposer des observations, de poser des questions et de recevoir des réponses, de façon accessible par tous ;
- éditer une « *newsletter* » du projet, avec un rythme de parution au moins trimestrielle, voire plus fréquemment quand les informations nouvelles le justifient ; outre la mise en ligne sur le site, une diffusion d'une version imprimée devrait être prévue, avec des listes de destinataires à constituer, tout au long de la ligne ;
- organiser une présentation des principales dispositions de l'étude d'impact, avant sa formalisation définitive ;
- associer le public au dispositif de suivi des impacts du projet qui sera mis en place, notamment durant la période de travaux ;
- soigner les modalités d'information préalable des riverains avant l'engagement des travaux sur le terrain, quelle que soit la nature des travaux concernés ;
- développer par anticipation des dispositions permettant la valorisation des emplois et des entreprises locales pour participer, le moment venu, aux travaux.

Les garants soulignent que les échanges les plus marquants durant la concertation préalable ont porté, comme il était normal, sur le choix des tracés à donner à la SACOI3 dans les deux zones d'atterrissage de Bastia et de Bonifacio.

Pour la partie nord, les participants à la concertation se sont exprimés unanimement pour le tracé dit « sud Golo », qui se traduit par la suppression de 17 kilomètres de ligne aérienne et 28 pylônes. Pour autant des réponses devront être apportées sur les impacts environnementaux, notamment pour la traversée des aires de posidonies.

Pour l'atterrissage dans le sud de l'île, les avis exprimés sont plus partagés, entre le tracé via « Piantarella » et celui par « Cala Sciumara », en raison des impacts de l'une et l'autre solution tant en mer qu'à terre. Ils montrent un attachement à ce que, dans tous les cas, la suppression d'au moins quatre pylônes existant actuellement au départ de l'atterrissage soit retenue.

Les garants recommandent que les maîtres d'ouvrage associent le public, et en particulier les habitants des zones, au fur et à mesure de la finalisation des tracés des liaisons maritimes et souterraines, dans les zones d'atterrissage de Bastia et de Bonifacio, y compris le nouveau poste de jonction de la partie sud.

Ils leur recommandent aussi de disposer et de diffuser des données d'étude suffisamment précises sur chacune des deux solutions et d'esquisser les précautions d'intégration des câbles dans les milieux terrestres ou marins sensibles qui seraient traversés, avant qu'un choix justifié puisse être arrêté dans le cadre de la procédure « Fontaine ».

Enfin les effets sur la santé et les autres nuisances de la partie aérienne méritent, au-delà des indications sur les rayonnements magnétiques attendus, des éléments d'étude et de quantification complémentaires qui soient partagés avec les citoyens intéressés.



Commission nationale  
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)